

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	3 AVRIL 2026

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Valentin DU-
CEPT, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Edwige PANNIER, M.
Hervé DEMORGNY, Mme Cécile FRERET, M. Luc LESIEUR, M. Jean-Bernard YON,
M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FER-
RAND, Mme Martine HURAY, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMAR-
CHAND, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs
BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M.
Marc AVENEL, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD,
Mme Julie GODICHAUD, Mme Mélaïne GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-
Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

M. Christophe DELAMARE
Mme Niswat ABDOURAZAKOU
M. Mohammed DERGHAM
M. Stéphane FERRAND
M. Pierre GONNEVILLE

Pouvoir à M. Clément THEODORE
Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à Mme Adeline POLLET
Pouvoir à M. Valentin DUCEPT

--ooOoo--

Monsieur Jean-Bernard YON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de la Société Publique Locale "Rouen Normandie Évènements"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1531-1 et L 5217-2,

Vu le Code du Commerce, et notamment les articles L 225-1 et suivants,

Vu la délibération n°2024-52 du 14 mars 2024 relative à la constitution de la Société Publique Locale « Rouen Normandie Évènements » : Prise de participation au capital et désignation des représentants

Considérant :

- que « Rouen Normandie Evènements » a pour objet de réaliser, de gérer et de développer des manifestations et évènements à caractère économique et culturel sur le territoire métropolitain.
- que cette SPL est sous le contrôle analogue des élus des collectivités actionnaires via notamment son Conseil d'Administration
- que la Ville de Sotteville-lès-Rouen dispose d'un siège d'administrateur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Alexis RAGACHE comme représentant permanent à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration de la SPL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260409-2026-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Publication : 15/04/2026

Notices et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.